

FÊTES D'OBLIGATION

DANS LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC.

Tous les dimanches de l'année.
 La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.
 L'Épiphanie de N. S. 6 janvier.
 L'Annonciation de la Ste. Vierge, 25 mars. [*]
 L'Ascension de N. S.
 La fête du S. Sacrement ou Fête-Dieu.
 La fête des apôtres St. Pierre et St. Paul, 29 juin.
 La Toussaint, 1er novembre.
 La Conception de la Ste. Vierge, 8 décembre.
 Noël ou la Nativité de N. S. 25 décembre.



SOLENNITES REMISES AU DIMANCHE.

La Purification de la Ste. Vierge.
 La fête de St. Joseph.
 La fête de St. Jean-Baptiste.
 L'Assomption de la Ste. Vierge.
 La Nativité de la Ste. Vierge.
 La fête de St. Michel.
 La fête du patron ou du titulaire des églises paroissiales.



FÊTES ATTACHEES AUX DIMANCHES.

Le 2ème Dimanche après l'Épiphanie—Le Saint Nom de Jésus.
 Le 2ème Dimanche après Pâque—Le Patronage de St. Joseph.
 Le 3ème Dimanche après Pâque—La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.
 Le 1er Dimanche de juillet—Le Précieux sang de N. S. J. C.
 Le 2ème Dimanche dans le mois de juillet—La Dédicace de la cathédrale et des autres églises du diocèse.
 Le Dimanche après l'octave de l'Assomption—Le Saint et Immaculé Cœur de Marie.
 Le Dimanche dans l'octave de la Nativité de la Ste. Vierge.—Le S. Nom de Marie.
 Le 3ème dimanche de septembre—Les Sept douleurs de la Ste. Vierge.
 Le 1er dimanche d'octobre—Le St. Rosaire.
 Le 2ème Dimanche d'octobre—La Maternité de la Ste. Vierge
 Le 3ème dimanche d'octobre.—La Pureté de la Ste Vierge.
 Le 4ème dimanche d'octobre—Le Patronage de la Ste. Vierge.

[*] Quand la fête de l'Annonciation est transférée, elle cesse d'être d'obligation.